



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5089

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 - Approbation de conventions types

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5089 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE DES LUMIÈRES 2019 - APPROBATION DE CONVENTIONS TYPES (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant plusieurs nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public, ainsi qu'une œuvre lumière autour du lumignon.

Concepteurs lumière, équipes artistiques, institutions culturelles, associations socioculturelles, habitants, proposent ainsi pendant la durée de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

En 2018, dans un contexte de sécurité renforcée, la Fête des Lumières s'est déroulée sur un format avec un périmètre situé en centre-ville étendu à une partie du Vieux Lyon et au Parc de la Tête d'Or. Ainsi, plus de 40 sites ont été investis dans ce périmètre, avec des projets variés représentant un véritable panorama de la création lumière : projections vidéos, mises en lumière architecturales, objets lumineux insolites, installations et expérimentations diverses...

En 2019, la Fête des Lumières se déroulera du jeudi 5 au dimanche 8 décembre et investira le cœur de la Ville dans un périmètre central, apaisé et sécurisé.

La volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » pour développer les jeunes talents, reste intacte et plus que jamais renouvelée, autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs. Cette année, la programmation Emergence s'appuie sur la base des mêmes fondamentaux : création(s) lumière(s) originale(s) ; variété du travail lumière avec une approche ciblée sur les objets, installations, mises en lumière architecturales et projections ; projets contemplatifs ou participatifs, interactifs avec le public ; projets surprenants, poétiques, ludiques (détournements de matériaux ou de l'espace public) ; projets d'expérimentations lumières en lien avec de l'innovation technique ou technologique ; ouverture sur des métiers, techniques, univers variés (éclairage, conception lumière, arts plastiques, design, scénographie...).

A travers ces manifestations, les objectifs sont :

- d'offrir une programmation artistique de qualité pendant les quatre soirs de la Fête des Lumières pour les Lyonnais et les touristes ;
- de mettre en valeur la diversité des sites de la ville (jardins, places, rues...) ;
- de transformer l'espace public par une intervention artistique lumineuse ;
- de favoriser la convivialité, la proximité permettant la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres.

Le projet présenté dans le tableau ci-dessous a ainsi été retenu pour sa pertinence et son adéquation avec les orientations et les objectifs de la Fête des Lumières. Il vient compléter la liste des projets retenus par délibération n° 2019/4952 du 23 septembre 2019.

Organisateur	Projet	Dates	Lieu(x)	Budget alloué
PLUME L'ART	<p><b>Lucioles</b> Atelier Erik Barry</p> <p>Promenade poétique et onirique sur les berges. <i>A la frontière de la ville, en traversant le pont Morand, l'Allée des Platanes, une floraison d'insectes lumineux éphémères, attirés par les lumières de la ville, investissent l'espace ; des dizaines d'essaims se sont greffés sur les branches des arbres et virevoltent comme la flamme vacillante de centaines de bougies ! Plus loin, en descendant sur la berge, sous le pont de Lattre, des dizaines de bestioles étonnantes lumineuses ont investi le tunnel. La ballade se poursuit par la découverte de gigantesques essaims lumineux d'où s'échappe une myriade de papillons aux ailes multicolores. Le parcours se termine par une envolée de lucioles sur fond de verdure bleutée, avant de regagner le Parc de la Tête d'Or.</i></p> <p><i>Une promenade qui interpelle notre regard et nous rappelle l'incommensurable beauté de la nature.</i></p>	Du 5 au 8 décembre 2019	Berges du Rhône	25 000 €

Par ailleurs, la conduite des projets « MicroCosmos » et « Order 200 », présentés dans la délibération n° 2019/4952 du 23 septembre 2019, initialement portés par l'association Paradoxa, pour un montant respectif de 24 000 euros et 20 000 euros, quartier Grolée pour le premier et rue des Moirages pour le second, seront repris par l'association AADN (Assemblée Artistique des Diversités Numériques).

A travers ces manifestations, les associations répondent aux objectifs poursuivis par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières : elles allient le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, à une interactivité avec les Lyonnais et les touristes et offrent ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4952 du 23 septembre 2019 ;

Vu lesdites modèles de conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

- 1- La programmation de la Fête des Lumières 2019 figurant dans le tableau ci-dessus et l'attribution des subventions consécutives sont approuvées.
- 2- La dépense correspondante, soit 25 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 024, nature 6574.
- 3- Les projets « MicroCosmos » et « Order 200 », initialement portés par l'association Paradoxa, pour un montant respectif de 24 000 euros et 20 000 euros, présentés dans la délibération n° 4952 du 23 septembre 2019, sont repris par l'association AADN.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT